

Ouagadougou, le

20 FEV 2025

N°2025-0000338 /MEF/SG/INSD/DRH

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la réalisation de l'Enquête sur les institutions sans but lucratif (ISBL) 2025 du Burkina Faso, le Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), porte à la connaissance du public du recrutement de soixante (60) agents enquêteurs.

1. Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité Burkinabè ;
- être de bonne moralité ;
- être âgé de dix-huit (18) ans au moins et de quarante-sept (47) ans au plus au 31/12/2025 ;
- être titulaire du Baccalauréat ou équivalent;
- être disponible de mars à mai 2025;
- posséder une motocyclette;
- parler au moins une langue locale de la région pour laquelle le candidat postule;
- être physiquement apte à se déplacer constamment pendant la période de la collecte de données ;
- être capable de travailler en équipe ;

2. Inscription sur la plateforme de recrutement

Les personnes intéressées par ce recrutement sont invitées à s'inscrire en ligne sur la plateforme de recrutement de l'INSD (<https://emploi.insd.bf>).

Les candidats ont 48 heures à compter du samedi 1^{er} mars 2025 à 08h00 pour s'inscrire.

Les inscriptions prendront fin le lundi 3 mars 2025 à 07h59.

N.B : aucun dossier physique de candidature ne sera accepté à cette étape.

La procédure d'inscription est la suivante :

- ✓ aller sur la plateforme <https://emploi.insd.bf> ;
- ✓ renseigner le formulaire.

3. Procédure de sélection

La sélection des candidats se déroulera en trois (03) phases :

• **Phase 1 : Présélection des candidats inscrits en ligne :**

Cette présélection consiste à retenir les meilleures candidatures par région selon les quotas suivants :

Région	Effectifs à recruter par région
Boucle du Mouhoun	12
Cascades	06
Centre	60
Centre-Est	06
Centre-Nord	12
Centre-Ouest	12
Centre-Sud	06
Est	12
Hauts-Bassins	24
Nord	12
Plateau-Central	06
Sahel	06
Sud-Ouest	06
Total	180

NB : La présélection se fera sur la base des informations que les candidats auront fournis en ligne.

Phase 2 : sélection sur dossier

Les candidats retenus à l'issue de la présélection de la phase 1 devront fournir à l'INSD dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de publication des résultats de ladite phase, un dossier physique composé de :

- une photocopie non légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport;
- une copie non légalisée du diplôme du Baccalauréat ou équivalent;
- des photocopies non légalisées des attestations ou certificats de participation à des enquêtes pour les candidats ayant des expériences déclarées ;
- un curriculum vitae (CV) daté et signé faisant ressortir les expériences du (de la) candidat(e) (Maximum 1 page) ;
- une copie non légalisée de la carte grise de la moto.

Cette sélection consistera à retenir les meilleurs dossiers physiques des candidats par région selon les quotas ci-dessous pour prendre part à la formation :

Région	Effectifs à recruter par région
Boucle du Mouhoun	5
Cascades	3
Centre	26
Centre-Est	3
Centre-Nord	5
Centre-Ouest	5
Centre-Sud	3
Est	5
Hauts-Bassins	11

Région	Effectifs à recruter par région
Nord	5
Plateau-Central	3
Sahel	3
Sud-Ouest	3
Total	80

NB : les dossiers physiques de candidature incomplets ne seront pas examinés.

• **Phase 3 : Sélection définitive des agents de collecte**

A l'issue de la formation sur les modules de l'enquête et après évaluation, les meilleurs candidats seront retenus définitivement pour le terrain selon les quotas suivants pour chaque région :

Région	Effectifs à recruter par région
Boucle du Mouhoun	4
Cascades	2
Centre	20
Centre-Est	2
Centre-Nord	4
Centre-Ouest	4
Centre-Sud	2
Est	4
Hauts-Bassins	8
Nord	4
Plateau-Central	2
Sahel	2
Sud-Ouest	2
Total	60

NB : Les résultats de ces différents tests seront affichés dans les locaux de l'INSD et diffusés sur le site web et la page Facebook de l'INSD.

Le Directeur général



Ampliations :

- Secrétariat/DG-INSD
- DRH
- Toute direction centrale et régionale de l'INSD
- PHASAO
- SDA/archivage
- Affichage
- Chrono.

LE MINISTRE D'ÉTAT

COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, porte à la connaissance des Fonctionnaires que la session 2025 de décoration au titre de l'année 2024 dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique est ouverte.

A cet effet, les Fonctionnaires désireux de faire acte de candidature sont invités à le faire via leur **Espace Fonctionnaire** sur le site web (www.fonctionpublique.gouv.ci) du Ministère en charge de la Fonction Publique, du lundi 03 mars au jeudi 03 avril 2025.

Par ailleurs, le chronogramme de la procédure de décoration de ladite session s'établit comme suit :

ÉTAPES	ACTIONS	PÉRIODE
Etape 1 : Ouverture de la session	<ul style="list-style-type: none">- Ouverture de la session de décoration dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.	03/03/2025
Etape 2 : Demande du fonctionnaire ou proposition du supérieur hiérarchique	<ul style="list-style-type: none">- Formulation de candidature par l'Agent ou proposition de candidature par le Chef de Service ;- Validation des candidatures par le Chef de Service ;- Transmission des candidatures validées par le Chef de Service au Directeur des Ressources Humaines.	Du 03/03/2025 au 03/04/2025
Etape 3 : Validation des DRH (Ministères Techniques) ou GRH (Institutions)	<ul style="list-style-type: none">- Validation par le DRH ou GRH des candidatures reçues des différents Chefs de Services ;- Transmission des candidatures validées par le DRH au Cabinet ;- Validation par le Cabinet des candidatures reçues du DRH ;- Transmission des candidatures validées par le Cabinet au Ministère de la Fonction Publique.	Du 04/04/2025 au 18/04/2025

<p>Etape 4 :</p> <p>Sélection des récipiendaires par le Conseil de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Conseil de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique. 	<p>07/05/2025</p>
<p>Etape 5 :</p> <p>Prise des actes de nomination dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Production des actes de nomination dans les grades de décoration 	<p>Du 08/05/2025 au 30/05/2025</p>
<p>Etape 6 :</p> <p>Cérémonie de décoration dans l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la cérémonie solennelle de décoration au titre de l'année 2024 	<p>Période à déterminer par le Cabinet du MEMFPMA</p>

Fait à Abidjan, le **25 FEV 2025**

**P/Le Ministre d'Etat
et p.o. Le Directeur de Cabinet**

